



Faire prendre le bus pour son droit de visite

Par **edouardorard**, le **30/10/2010** à **08:38**

Bonjour, pour exercer son droit de visite, mon ex-femme veut que j'enmène mon fils de 11 ans dont j'ai la garde à un bus pour venir le chercher à un arrêt. Le jugement précise qu'elle doit venir le chercher et le ramener à mon domicile. Que dois-je faire, quels sont les risques ? Merci.

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **18:28**

Si vous ne voulez pas le mettre au bus, vous êtes en droit de refuser (sans avoir à motiver votre refus). Le jugement dit qu'elle doit venir, point